

Bordereau attestant l'exactitude des informations - ANNECY - 7401 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 03/03/2025 - B2025/002870 - 2021 B 00250 - 893 634 352 - B2B2PARTNERS

BILAN ACTIF

Date d'impression 03/01/2025 à 19:01:35

Exercice 2024

Rubriques

31/12/2024 Amortissements 31/12/2024

Capital souscrit non appelé

IMMobilisations INCORPORELLES

Frais d'établissement

Frais de recherche et développement

Concessions, brevets et droits similaires

Fonds commercial

Autres immobilisations incorporelles

Avances, acomptes sur immo. incorporelles

IMMobilisations CORPORELLES

Terrains

Constructions

Installations techniques, matériel, outillage

Autres immobilisations corporelles

Immobilisations en cours

Avances et acomptes

IMMobilisations FINANCIERES

Participations par mise en équivalence

Autres participations

Créances rattachées à des participations

Autres titres immobilisés

Prêts

Autres immobilisations financières

ACTIF IMMOBILISE	0.00	0.00	0.00
-------------------------	------	------	------

STOCKS ET EN-COURS

Matières premières, approvisionnements

En-cours de production de biens

En-cours de production de services

Produits intermédiaires et finis

Marchandises

Avances et acomptes versés sur commandes

CREANCES

Créances clients et comptes rattachés

Autres créances

1 987.89 1 987.89

Capital souscrit et appelé, non versé

DIVERS

Valeurs mobilières de placement

(dont actions propres :)

Disponibilités

29 160.76 29 160.76

COMPTEs DE REGULARISATION

Charges constatées d'avance

ACTIF CIRCULANT	31 148.65	0.00	31 148.65
------------------------	-----------	------	-----------

Charges à répartir sur plusieurs exercices

Primes de remboursement des obligations

Ecarts de conversion actif

TOTAL GENERAL	31 148.65	0.00	31 148.65
----------------------	-----------	------	-----------

*Céline Cugane
T. DSCL
le président*

BILAN PASSIF

Date d'impression 03/01/2025 à 19:01:35

Exercice 2024

Rubriques	31/12/2024
Capital social ou individuel (dont versé :)	10 000.00
Primes d'émission, de fusion, d'apport	
Ecart de réévaluation (dont écart d'équivalence :)	
Réserve légale	
Réserves statutaires ou contractuelles	
Réserves réglementées (dont rés. Prov. fluctuation cours)	
Autres réserves (dont achat œuvres originales artistes)	
Report à nouveau	7 965.84
RESULTAT INDICATIF DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	7 240.77
Subventions d'investissement	
Provisions réglementées	
CAPITAUX PROPRES	
Produits des émissions de titres participatifs	
Avances conditionnées	
AUTRES FONDS PROPRES	
Provisions pour risques	0.00
Provisions pour charges	
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	
DETTES FINANCIERES	
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers (dont empr. participatifs)	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	
DETTES D'EXPLOITATION	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	
Dettes fiscales et sociales	5 026.01
DETTES DIVERSES	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	
COMPTE DE REGULARISATION	
Produits constatés d'avance	
DETTES	
Ecarts de conversion passif	5 026.01
TOTAL GENERAL	
	31 148.65

Compte de résultat

Date d'impression 03/01/2025 à 19:01:11

*Certifié conforme
T. TISSE le 03/01/2025*

Exercice 2024

Rubriques	31/12/2024	31/12/2023
Ventes de marchandises		
Production vendue de biens	550.00	
Production vendue de services	17 398.83	13 860.00
	CHIFFRE D'AFFAIRES INDICATIF NET	17 948.83
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation		
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges		
Autres produits		
	PRODUITS D'EXPLOITATION	17 948.83
Achats de marchandises (y compris droits de douane)		
Variation de stock (marchandises)		
Achats de matières premières et autres approvisionnements (et droits de douane)		
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)		
Autres achats et charges externes	4 733.04	5 822.84
Impôts, taxes et versements assimilés	51.66	
Salaires et traitements	4 200.00	
Charges sociales	1 539.76	30.00
DOTATIONS D'EXPLOITATION		
Sur immobilisations : dotations aux amortissements		
Sur immobilisations : dotations aux provisions		
Sur actif circulant : dotations aux provisions		
Pour risques et charges : dotations aux provisions		
Autres charges	2.60	
	CHARGES D'EXPLOITATION	10 527.06
	RESULTAT D'EXPLOITATION	7 421.77
OPERATIONS EN COMMUN		
Bénéfice attribué ou perte transférée		
Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS		
Produits financiers de participations		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	PRODUITS FINANCIERS	0.00
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	CHARGES FINANCIERES	0.00
	RESULTAT FINANCIER	0.00
	RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	7 421.77
	Rubriques	31/12/2024
		31/12/2023

Rubriques		31/12/2024	31/12/2023
Produits exceptionnels sur opérations de gestion			
Produits exceptionnels sur opérations en capital			
Reprises sur provisions et transferts de charges			
	PRODUITS EXCEPTIONNELS	0.00	0.00
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion			
Charges exceptionnelles sur opérations en capital			
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions			
	CHARGES EXCEPTIONNELLES	0.00	0.00
	RESULTAT EXCEPTIONNEL	0.00	0.00
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise			
Impôts sur les bénéfices		181.00	1 201.00
	TOTAL DES PRODUITS	17 948.83	13 860.00
	TOTAL DES CHARGES	10 708.06	7 053.84
	BENEFICE OU PERTE (INDICATIF)	7 240.77	6 806.16

Alfred Caillau
→ TNSL le président



B2B2PARTNERS SAS
Société par actions simplifiée au capital de 10 000 Euros
Siège social : 85, impasse du Berlet 74410 Saint-Jorioz
RCS ANNECY -B 893 634 352

DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 4 janvier 2025

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ,
LE QUATRE JANVIER
A DIX HEURES.

Les actionnaires de la SAS B2B2PARTNERS se sont réunis au siège social, en assemblée générale ordinaire sur convocation du président.

Il a été établi une feuille de présence, à laquelle ont été joints les pouvoirs et formules de vote par correspondance reçus des actionnaires, qui a été emmargée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance.

L'assemblée est présidée par M. Tristan TISLE, président de la société.

L'assemblée étant en mesure de délibérer valablement est déclarée régulièrement constituée.

Le président rappelle l'ordre du jour de l'assemblée :

- Rapport de gestion sur l'exercice clos le 31 décembre 2024,
- Approbation des comptes,
- Affectation du résultat,
- Conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce,
- Pouvoir pour les formalités,
- Rémunération du dirigeant

Puis il donne lecture de son rapport,

Enfin il déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées, toutes précisions et explications sont données par la gérance, puis plus personne ne demandant la parole, les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour sont mises aux voix.

Première résolution

L'assemblée générale des actionnaires, après la lecture du rapport de gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2024, approuve les comptes annuels, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites par ces comptes et résumées dans le rapport ci-après :

- Rapport d'activité : Le chiffre d'affaire en ce troisième exercice termine à 17949 € HT avec quasi exclusivement des facturations en prestations de service. La facturation concerne quatre clients.
- Charges externes : Elles ont baissées au cours de l'exercice malgré la croissance de l'activité grâce à une maîtrise des frais. Au total 4733 € H.T. composés essentiellement d'achats et charges externes dont 2100 € de dépenses de formation du dirigeant.
- Charges de personnel : Cet exercice a été caractérisé par le versement d'un salaire réduit au minimum au dirigeant à partir de juin 2024. Les charges de personnel deviennent le premier poste de dépenses de la société malgré tout totalisant 5739€ incluant les charges et impôts. Le dirigeant a touché 2800€ net.
- Bénéfice : Il ressort à 8353 € sur l'exercice avant impôts et 7240.77 € après impôts.
- Le bilan Actif/Passif termine à 31149 € dont 10000€ de capital.
- La balance indique un solde sur compte bancaire LCL (512100) de 29161 € et une caisse (530000) de 4€.
- La balance âgée est nulle tous les règlements clients ayant été reçus. Aucune provision pour créance douteuse n'a été prise, n'ayant aucun litige à prévoir avec les comptes clients.

En conséquence, elle donne quitus au président de sa gestion pour l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution

L'assemblée générale des actionnaires approuve l'affectation du résultat effectuée à la clôture de l'exercice. En conséquence, le bénéfice de l'exercice qui s'élève à sept mille deux cent quarante Euros et soixante dix sept centimes est affecté en report à nouveau.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution

Conformément aux dispositions de l'article L. 227-10 du Code de commerce, la présente décision fait mention des conventions intervenues au cours de l'exercice écoulé entre la Société et son Président, savoir :

- Aucune convention de compte courant d'associés n'a été formalisée en 2024. Il n'y a donc pas de solde de compte courant à date.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité, étant observé que M. Tristan TISLE n'a pas pris part au vote.

Quatrième résolution

L'assemblée confère tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal en vue de l'accomplissement des formalités de publicité prescrites par la loi.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Cinquième résolution

Les associés se sont exprimés pour fixer la rémunération du président, conformément à l'article 13 des statuts.

Les associes ont décidé que le président, Monsieur Tristan TISLE, percevra une rémunération en 2025 identique à 2024 soit 600€ en brut mensuel.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Diverses observations sont échangées, toutes précisions et explications sont données par le président.

L'ordre du jour étant épousé et personne ne demandant plus la parole, le président déclare la séance levée à ONZE HEURES TRENTE.

De tout ce qui précède il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le président de séance et tous les associés ou leurs mandataires.

Alexandre TISLE

Tristan TISLE